

## PROCES VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE-SUR-ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

### Membres présents :

Emmanuel MAURICE – Patrick DENOYELLE - Jean-Luc FAVREL – Audrey DAHOUX - Mickaël VILLY - Christel ROGER - Florent TREHET - Marie-Claude ARTHAUD - Corinne JOKIC - Loïc CADOR - Jocelyn BUFFARD.

### Membres absentes excusées :

Nathalie DRIAUX donne pouvoir à Emmanuel MAURICE  
Marie-Paule GERVAIS

### Membre absent :

Kylian CACHARD

Le Conseil Municipal est composé de 14 membres en exercice, 11 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Mickaël VILLY

### **Objet : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON ET LA COMMUNE DE GRAINVILLE SUR ODON**

Considérant l'article L2224-10 du CGCT rendant obligatoire la réalisation d'un zonage pluvial par la collectivité compétente,

Vu le 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en date du 20 Novembre 2018,

Vu l'article L2113-6 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, concernant la constitution de groupement de commandes,

Considérant que la communauté de communes souhaite lancer un schéma directeur d'assainissement sur ses systèmes d'assainissement,

Considérant que la compétence pluviale est une compétence communale,

Considérant que le 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie majore son aide financière à 80 % pour une réalisation simultanée de ces deux études,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** la réalisation d'une étude de schéma de gestion des eaux pluviales et l'élaboration d'un zonage pluvial sur le territoire communal

- **DE CREER** un groupement de commande avec la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, pour la passation d'un marché en vue de la réalisation d'une étude de Schéma de gestion des eaux pluviales et l'élaboration d'un zonage pluvial sur les communes membres du groupement,

- **D'ETABLIR** une convention de groupement de commandes,

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE AUPRES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS « REVITALISATION DU CŒUR DE BOURG » ANNEE 2023 : TRANCHE OPTIONNELLE N°2 (PHASE 3A-3B)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants.

La subvention pouvant être attribuée est de 40% du montant HT des travaux visant à améliorer la sécurité routière, plafonnés à 150 000 € H.T.. du projet (soit une subvention maximale de 60 000 €)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations du 7 septembre 2020 et du 11 octobre 2021 où il avait été demandé au Département du Calvados une subvention pour la tranche ferme pour la phase 1A-1B pour un versement sur l'exercice 2021 et pour la tranche optionnelle 1 phase 2A-2B pour un versement sur l'exercice 2022.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter l'aide du Département du Calvados au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la tranche optionnelle n°2 (phase 3A-3B) pour un versement de la subvention sur l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département du Calvados au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la tranche optionnelle n°2 (phase 3A & 3B)
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux pour la tranche optionnelle n°2 (phase 3A & 3B) sur l'année 2023 et les inscrire au budget en section d'investissement

**OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE COLOMBELLES AU SDEC ÉNERGIE**

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Colombelles en date du 30 mai 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE.

## **OBJET : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE COMMUNAL VOIRIE ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT LES HAUTS VENTS « IMPASSE DU NOROIT »**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal la délibération prise le 16 décembre 2002 pour le classement dans le domaine communal de la voirie et des espaces verts du lotissement Les Hauts Vents « impasse du Noroit ». Les parcelles cadastrées AB 156 – AB 170 et AB 177 n'avaient pas été mutées au cadastre sur le compte de la commune.

Suite à ma demande du 12 juillet 2022, le service du cadastre a procédé à cette mutation sur le domaine privé de la commune.

Il s'avère nécessaire de délibérer à nouveau pour que les parcelles cadastrées AB 156- AB 170 et AB 177 soient transférer sur le domaine public.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE de transférer les parcelles cadastrées AB 156- AB 170 et AB 177 sur le domaine public.

## **Objet : REPAS DES AINES : MONTANT DE LA PARTICIPATION**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le repas des aînés doit se tenir le dimanche 16 octobre 2022 dans la salle polyvalente de Grainville sur Odon avec le concours du traiteur ALLIX.

La municipalité offre aux convives le repas pour les habitants âgés de 65 ans et plus. Une participation correspondant au prix du repas est demandée aux personnes accompagnatrices.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer cette participation à 30.50 euros au repas.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer le montant de la participation à 30.50 euros au repas pour les personnes accompagnatrices et autorisent monsieur le maire à encaisser les chèques.

## **Informations et questions diverses :**

### **- nouveau Directeur de l'Ehpad Korian Reine Mathilde**

Monsieur LERAT a pris la Direction de l'Ehpad depuis l'été dernier il succède à Monsieur GUERIN. Des travaux de rénovation vont être réalisés dans le hall d'accueil et ont été dans les chambres de l'établissement. Un véhicule de 9 places a été acheté par le groupe Korian.

### **- Point sur les illuminations de Noël :**

En raison de la flambée des prix de l'énergie, Monsieur le Maire souhaite réduire la durée des illuminations de Noël. En concertation avec les membres du conseil municipal, l'allumage se fera en semaine 50 pour une extinction en semaine 01.

### **- Point vœux de la municipalité**

Pour remplacer la traditionnelle « cérémonie des vœux de la municipalité » il est proposé au conseil municipal d'offrir une carte de vœux contenant 9 chocolats auprès des 430 foyers de la commune. Monsieur le Maire explique que la salle polyvalente de la commune ne pouvant accueillir 99 personnes au maximum et ne peut accueillir la population grainvillaise. Il n'est jamais possible d'ouvrir la cérémonie à l'ensemble de la population grainvillaise, ce qui est regrettable ! Le coût de cette opération est de 1 984 euros contre 1500 euros environ pour les traditionnels vœux. Cette proposition de carte de vœux a été adoptée à l'unanimité.

### **- Point piste cyclable de la CCVOO :**

Le démarrage des travaux est prévu à partir du 19/09/2022 sous alternat (2 postes mobiles) et sera ponctuellement fermée à la circulation. Une communication doit être établie auprès des usagers.

- Point retour sur l'atelier de réparation vélos :

Le carnet de commande de Monsieur CAPRETTI est très satisfaisant, l'atelier est situé sur le parking de la 15<sup>ème</sup> division écossaise, à proximité de la place du petit marché du vendredi après-midi.

- Point effacement ligne HTA de la rue de la 15<sup>ème</sup> division écossaise :

ENEDIS a pour projet la restructuration des réseaux électriques HTA sur la rue de la 15<sup>ème</sup> division écossaise et sur la rue des Hauts Vents. Il est prévu de déposer le réseau aérien par du souterrain mais également améliorer le schéma d'exploitation en cas de dépannage par ENEDIS. La date de démarrage des travaux n'est pas connue à ce jour.

- Point sur le lotissement Bourdon Immobilier du terrain central :

Le démarrage des travaux d'aménagement du lotissement est prévu courant octobre 2022.

- Point contrat d'apprentissage :

Les démarches de recrutement d'un apprenti auprès de la MFR et POLE EMPLOI n'ont pas abouti. Aucune candidature n'a été reçue jusqu'à présent.

- Point sur l'organisation de l'apéro concert et des animations du C.C.J.. du 17 septembre 2022 :

Madame DAHOUX présente l'organisation des manifestations actée lors de la commission des associations du 8 septembre 2022 :

Vendredi 16 septembre 2022 : Apéro concert

Présentation des associations au micro en ouverture de l'apéro-concert du vendredi 16 septembre (chaque président ou membre interviendra pour présenter brièvement son association)

Les associations participantes sont : APE, GSOFC, LES TOILES DE GRAINVILLE, COMITE de JUMELAGE, CCJ ...

Annonce du prix « concours peinture »

Groupe de musique : les Zamuzikos + Contrethaon. + Mme CASTEL qui sera présentée

Commerces ambulants : Nomade Burger + Sophie (la roulotte à crêpes) + Little Food Truck

Apéritif offert par la municipalité

Samedi 17 Septembre 2022 le C.C.J.. organise un « CLEAN WALK » à 9h30 et un tournoi de « MOLKKY » à 14h30,

- Point travaux :

L'entreprise « LA MARELLE » a réalisé des travaux de renouvellement des marquages au sol sur la commune, avec comme priorité les points sensibles de sécurité des piétons et de la circulation, le remplacement des balises route d'Evrecy, pour un montant de 2 300 € TTC.

Lotissement « LES GRANDES DAMES » :

L'entreprise JONES TP doit reprendre les regards E.U.. qui ont été implantés à tort dans les noues, ils sont non conformes. Ces regards devront être déplacés.

Nouveau préfabriqué au sein du terrain de foot :

Un nouveau local de stockage de matériel destiné aux deux associations de football a été implanté sur le terrain de foot.

- Point sur le repas des aînés

Les membres de la commission CCAS ont reçu Monsieur ALLIX traiteur à CORMOLAIN pour le repas des aînés du 16 octobre 2022. Il a été proposé un menu à 30.50 euros. Monsieur VALLEE assurera l'animation durant ce repas. Le colis sera donné uniquement aux personnes de 70 ans et + qui n'auront pas été au repas des aînés. Cette décision sera communiquée sur le Grainville infos et lors de ce repas.

- Réforme de la taxe d'aménagement au 1<sup>er</sup> septembre 2022

La gestion de la taxe d'aménagement est transférée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, à la Direction Générale des Finances Publiques de Mondeville. Le fait générateur ne sera plus la délivrance de l'autorisation du permis de construire mais la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), ce qui oblige le pétitionnaire à terminer la construction mais aussi les travaux de finition décrits dans la demande du permis de construire.

- Permanence d'un conseiller numérique à partir du 6 septembre 2022

Le Département du Calvados a mis en place « Les rencontres numériques » pour une aide technique sur la résolution de blocages, sensibilisation, initiation au numérique sur ordinateur, tablette ou smartphone.

3 personnes ont bénéficié de cette aide lors de la séance du 6 septembre.

Il est rappelé que la conseillère n'est pas habilitée à assister les démarches administratives personnelles (c'est le rôle du Point Infos 14 au siège de la CCVOO à Evrecy).

- Reprise du petit marché du vendredi :

Le marché du vendredi a repris le 9 septembre, il est à noter l'arrivée au marché de Monsieur REZONVILLE Antonin, spécialisé dans la vente de pain bio.

- Animation le 15 octobre 2022 sur la prévention des risques routiers :

Des ateliers pour sensibiliser les usagers de la route aux multiples dangers possibles se dérouleront le 15 octobre 2022 sur le parking et sur la rue de la 15<sup>ème</sup> division écossaise. Cette journée de prévention routière est organisée à l'initiative de l'association des Loisirs Grainvillais. A noter que la rue sera fermée en partie à la circulation.

- Demande de changement de nom applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La loi du 1er juillet 2022 simplifie considérablement les démarches pour changer de nom. Elle permet aux personnes majeures de revendiquer le nom de son père, de sa mère, des deux, de substituer l'un par l'autre, ou de garder les deux dans l'ordre voulu par le demandeur. Pour cela, il faut se rendre à la mairie, remplir un formulaire et le déposer. Il est laissé un délai d'un mois à la rétractation, le changement est irréversible.

**Dates à retenir :**

- Apéro-concert 16 septembre 2022
- Atelier mémoire le 26 septembre 2022
- Animation sur la prévention des risques routiers le 15 octobre 2022
- Repas des anciens : le 16 octobre 2022
- Prochain conseil municipal : jeudi 20 octobre 2022

Le secrétaire de Séance  
Mickael VILLY



FAIT ET DELIBERE EN SEANCE  
LE 16 SEPTEMBRE 2022

Le Maire,  
Emmanuel MAURICE



